

**Département de la LOZERE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU**  
**Syndicat Mixte La Montagne Les Cheyssades 48200 RIMEIZE**

Envoyé en préfecture le 22/04/2024

Reçu en préfecture le 22/04/2024

Publié le

ID : 048-244800256-20240410-2024\_10-BF



**Séance du 10 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril à 10 Heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte La Montagne, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux des Cheyssades sous la présidence de M. Jean-Noël BRUGERON.

Date de la convocation : 02/04/2024

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 8

Nombre de suffrages exprimés :

- contre : 0
- pour : 8

**Présents** : Mesdames Christine HUGON, Raymonde JOUBERT, Messieurs Alain ASTRUC, Eric MALHERBE, Jean-Noël BRUGERON, Francis SARTRE, Alain GUENNOU, Joël ROUQUET.

**Objet : Adoption du Budget Primitif 2024**

Le Comité Syndical, lors de la séance du 7 mars 2024, a acté le rapport d'Orientations Budgétaires sur lequel le Budget Primitif 2024 a été construit à savoir :

**Section de fonctionnement :**

Dépenses : 3 516 326.45

Recettes : 3 516 326.45

**Section d'investissement :**

Dépenses : 3 379 887.45

Recettes : 3 379 887.45

Compte tenu des éléments présentés, le Comité Syndical adopte à l'unanimité le budget primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le 22/04/2024

et publication ou notification

du 22/04/2024



Jean-Noël BRUGERON